

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2019

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, André LACHAL, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Jean-Louis PERON donne procuration à Isabelle BAAS pour le début de séance.

Marie-Anne MATHEVET donne procuration à Michel ENGELMANN

Magali CHAVAS et Nicolas TILLMANN absents excusés

En préambule du conseil municipal, M. le Dr Coffy présente le projet de création d'une Maison de Santé pour les villages de St-Sauveur -en-Rue, St-Julien-Molin-Molette et Bourg-Argental.

Ce projet est pratiquement finaliser au niveau de l'ARS.

Descriptif sommaire du projet

- Une maison à Bourg-Argental : 1 médecin, une sage-femme, un pédicure, infirmiers, kinésithérapeutes ...(lieu encore à définir)
 - Une maison à St-Sauveur-en-Rue : 1 médecin (lieu actuel)
 - Une maison à St-Julien-Molin-Molette : 2 médecins, les infirmiers, des permanences...
- Le local doit-être d'environ 100m2 avec des accès de plein pied, idéalement dans le centre bourg, non loin des parkings.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I-Projet d'une maison de santé

Le Maire propose le projet de maison de santé dans l'immeuble sis 4 avenue des ateliers, d'une surface de 131 m2, cadastré AE165.

Dans le cadre de ce projet, le conseil municipal exercera son droit de préemption urbain en cas de vente de ce bien, dans la limite du budget disponible.

II-Compétence service eau et assainissement

Dans le cadre de la loi NOtre, les compétences des communautés de communes peuvent s'élargir au service eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2020, mais que chaque communes membres peut décider de garder cette compétence jusqu'en janvier 2026.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de garder la compétence eau et assainissement, afin de conserver la maîtrise de ce service.

III-Choix MO pour prestation de service Eau

Après consultation par envoi direct d'un courrier et d'une note de présentation de la consultation pour la gestion du service eau et assainissement, seul le cabinet d'étude HEP CONSEILS a répondu, pour un montant de 8 750,00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité retient se bureau d'étude pour préparer la consultation

IV- Cession prise d'eau du canal de Lyponne

Suite à de nombreux déboires avec les services de l'état pour obtenir un débit réservé correct pour l'usage des agriculteurs, il apparaît judicieux de céder cette prise d'eau au syndicat des Grands Domaines de Lyponne.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité

V-Branchement Fibre optique des constructions neuves

Lors de la mise en place du déploiement de la fibre optique sur notre commune, par convention avec la CCMP, la commune participe à hauteur de 150,00 € ht par prise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette pratique pour toute nouvelle construction.

VI – Vente immeuble cadastré AC10

Cette remise était louée pour le stockage des denrées de l'épicerie, ce bail n'a pas été renouvelé. M. Loïc BACHER, maison voisine du local, propose de racheter ce local pour la somme de 5000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à cette vente.

VII- DIVERS

- Le recours contre l'arrêté du préfet est en cours au tribunal administratif de Lyon
- Travaux divers :
 - Réfection des arrêts de bus,
 - Toiture de l'appentis de la salle des fêtes,
 - Roué : bâtiment de la station de reprise du service d'eau,
 - Rue de la Madone : le goudron sera entièrement repris gratuitement par l'Entreprise BORNE au printemps
- Chauffage et isolation de la salle des fêtes :
Suite aux différentes pannes de chauffage dans la salle des fêtes, Michel Engelmann et Pierre Schmelzle et un technicien du SIEL, ont fait un suivi de tous les circuits de chauffage. Pour remédier aux déperditions de chaleur des travaux d'isolation vont être entrepris.
- Groupe patrimoine (atelier du futur) : la réunion a porté sur l'élaboration de la brochure et l'estimation du coût.
- Tables sorties : réunion de préparation le 4 février à 20h en mairie
- Parking Avenue de Colombier : Le rejointoiement des murs est interrompu en raison du froid, l'entreprise ASTEN commencera le nivèlement la semaine prochaine
- Ecole : le SIEL fait aussi un diagnostic sur la consommation électrique du bâtiment
- Mur rue Pré Chapelle : Une réunion sera programmée avec l'entreprise pour fixer une date des travaux
- La demande de l'association « label des chants » sera étudiée en réunion d'adjoints ou en commission des finances
- Grand débat national : une réunion est organisée par le conseil municipal, le mercredi 13 février à 20 h dans la salle des fêtes
- Commission des finances : le mercredi 20 février à 18 h30
- Conseil municipal : le mardi 19 mars à 20 h 30

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h45.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 25 janvier 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.



Le maire
Jean-Louis BARIOT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT arrivée à 21 heures, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Nicolas TILLMANN donne procuration à Chrystel TUNON

Marie-Anne MATHEVET et Jean-Louis PERON absents

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Lancement de la consultation pour le choix d'un prestataire pour la gestion des services d'eau et d'assainissement

Par délibération du 22 janvier 2019, la commune a confié la mission d'assistance à maîtrise d'œuvre pour une procédure de consultation dans le cadre de la gestion du service d'eau et d'assainissement selon le code des marchés publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour : lancer cette consultation, gérer les dossiers, les négociations et dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

II – VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes locales qui restent au même taux qu'en 2018 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.21 %

Taxe foncière bâti : 19.09 %

Taxe foncière non bâti : 39.60 %

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire sont approuvés à l'unanimité

A) COMMUNE

En fonctionnement les dépenses 2018 s'élèvent à 805 741,05 € et les recettes à 889 777,30 € ce qui permet de dégager un excédent de **84 036,25 €**.

L'excédent de fonctionnement cumulé est ramené à 339 680,70 € et sera reporté en recettes de fonctionnement.

En investissement les dépenses 2018 s'élèvent à 359 997,91 € et les recettes s'élèvent à 523 971,73 €. L'excédent d'investissement de 2018 est de **127 158,89 €**.

Les investissements prévus en 2018 restant à réaliser s'élèvent à 102 100,00 € en dépenses et 30 000,00 € en recettes.

L'excédent d'investissement cumulé est ramené à 55 058,89 € et sera reporté en recettes d'investissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018.

B) CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Les dépenses s'élèvent à 17 378,08 € et les recettes à 22 383,72 € soit un excédent de **27 700,89 €** qui sera reporté en excédent de fonctionnement sur 2019.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018

C) EAU-ASSAINISSEMENT

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 205 353,83 € et les recettes à 220 456,31 € soit un excédent de **15 102,48 €**.

En investissement les dépenses réalisées sont de 374 158,78 € et les recettes de 276 742,90 € soit un déficit de **97 415,88 €**.

Les investissements restant à réaliser s'élèvent à 10 000,00 € en dépenses et 140 000,00 € en recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 et décide de reporter l'excédent cumulé de 26 548,70 € en recettes d'exploitation au Budget primitif 2019.

D) LOTISSEMENT PRE-BATTOIR

En 2018, il n'y a eu aucunes dépenses et les recettes s'élèvent à 29 673,33 €, ces sommes sont liées à la vente des terrains.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte administratif 2018 et décide d'affecter la somme de 26 965,33 € en investissement.

IV – BUDGETS PRIMITIFS 2019.

Préparés le 14 février 2019 en commission des finances, les budgets primitifs 2019 s'établissent comme suit :

A) Budget COMMUNE :

Le budget primitif s'équilibre à 1 152 931,00 € en fonctionnement et 603 100,00 € en investissement,

Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget de la commune à l'unanimité

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	349 558,00 €	Produits des services	41 000,00 €
Charges de personnel	405 600,00 €	Impôts et taxes	460 000,00 €
Charges de gestion courante	83 400,00 €	Dotations	303 750,00€
Charges financières	16 500,00 €	Autres produits	6 500,00 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	Produits exceptionnels	2 000,00€
<i>Virement section investissement</i>	<i>262 011,00 €</i>		
<i>Amortis. Fonds de concours</i>	<i>30 862,00 €</i>	Résultat reporté	339 681,00 €
TOTAL	1 152 931,00 €		1 152 931,00 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Remboursement emprunts	288 500,00 €		27 067,00 €
TRAVAUX			
Bar salle des fêtes	115 000,00 €	Autres subventions	66 000,00 €
Mur (pré-chapelle)	30 000,00 €	Subvention département	50 000,00 €
Chemin piéton (rue du Moulin)	20 000,00 €		
Parking Colombier	45 000,00 €		
Réfection mur	16 000,00 €		
Travaux SIEL + THD42	21499,00 €		

Autres (aménagement, matériels, mobiliers)	67 100,00 €		
		Affectation du résultat	0 €
		fctva	40 000,00 €
Deficit reporté	0 €	Amortis. Fds de concours	30 862,00 €
		Virement sect. fonction	262 011,00 €
		Excédent reporté	127 159,00 €
TOTAL	603 099,00 €		603 099,00 €

B) Budget CCAS :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 33 901,00 €. La fourniture et le portage des repas à domicile sont prévus pour 10 000,00 € en dépenses et 5 000,00 € en recettes. 10 000 € sont prévus pour le repas des anciens et le colis de fin d'année. Les autres recettes proviennent de la vente des concessions de cimetière auxquelles s'ajoute le résultat reporté de 2019 soit 27 701,00 €.

Le Conseil d'Administration, après délibération approuve le budget du CCAS à l'unanimité.

C) Budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Le budget M49 s'équilibre à 242 937,70 € en exploitation et 314 275,41 € en investissement. Le Conseil Municipal, après délibération approuve le budget « eau et assainissement » à l'unanimité.

1) Section d'exploitation

	DEPENSES		RECETTES
Achats et travaux	134 162,29 €	Produits de gestion	183 500,00 €
Impôts et taxes	30 000,00 €	autres	5 000,00 €
Amortissements	78 775,41 €	Amortissement subvention	27 889,00 €
Virement sect. d'Invest.	0,00 €	Résultat reporté	26 548,70 €
TOTAL	242 937,70 €		242 937,70 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
Travaux d'équipement	185 450,23 €	subvention	140 000,00 €
		FCTVA	95 500,00 €
Amortissement subvention	27 889,00 €	Amortissements	78 775,41 €
Deficit reporté	100 936,18 €	Résultat reporté	0 €
TOTAL	314 275,41 €		314 275,41 €

D) Budget Aménagement Pré-Battoir

Un budget annexe a été créé pour l'opération d'aménagement du Pré-Battoir, en 2019 les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 241 252,02 € ; les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 268 217,35 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve le budget « lotissement du Pré-Battoir ».

1) Section de fonctionnement

	DEPENSES		RECETTES
Etudes et travaux d'aménagement	0 €	Vente de terrains aménagés	211 578,69 €
Virement section investissement	241 252,02	Variation de l'encours	0€
Déficit reporté	0 €	Résultat reporté	29 673,33 €
TOTAL	241 252,02 €		241 252,02 €

2) Section d'investissement

	DEPENSES		RECETTES
		Virement du fonctionnement	241 252,02 €
Déficit reporté	268 217,35	Affectation	26 965,33
TOTAL	268 217,35 €		268 217,35 €

V – TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne modifie pas les tarifs pour les concessions de cimetières, la cantine scolaire, la garderie périscolaire, les tarifs de l'eau et la refacturation du portage des repas qui restent identiques à 2018.

En ce qui concerne la location de la salle des fêtes, un service ménage est proposé au prix de 150,00 € à condition que la vaisselle soit faite, les poubelles vidées, les WC propres et la salle balayée. Ce service est mis en place à compter de ce jour.

VI - PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE

Charges de fonctionnement Ecole

Article	désignation	dépenses 2018
60612	Electricité	4 067.00 €
60621	Chauffage	3 349.00 €
60631	Entretien	2 924.00 €
6067	Fournitures scolaires	4 545.00 €
61522	Entretien bâtiments	553.00 €
6156	Contrat maintenance	1 668.00 €
6262	Télécommunication	640.00 €
64	frais de personnel	33 127.00 €
TOTAL		50 873,00€

Le nombre d'élèves scolarisés = 90

Coût moyen par élèves = 565 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, demande une participation financière des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique d'un montant de 500,00 €

VII-ADHESION AU FLU

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Logement Unique (FLU) afin d'aider les personnes défavorisées à faire face à des difficultés liées au logement. Il propose une participation à hauteur de 0.20 € par habitant soit 250,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion

VIII – Subvention fonds de concours CCMP

Il s'agit de modifier le montant de la part de la subvention de la CCMP dans la délibération du 4 décembre 2018 pour le projet de réfection du bar de la salle des fêtes.

Le montant accordé par la CCMP est de 28041,60 € au lieu de 30710 €, la différence pourra être utilisée sur un autre projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

IX – Délégation au CDG42 de la mise en concurrence des assureurs

Actuellement, la commune est adhérente au CIGAC pour couvrir les frais liés au salaire versé en cas de maladie d'un agent, normalement les contrats doivent être renégociés tous les 4 ans. Le centre de gestion nous propose de négocier ce type de contrat pour la période 2020-2024 et de mettre en concurrence plusieurs assureurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le centre de gestion de la Loire de cette négociation.

X – Procédure par le CDG42 pour conclure une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque prévoyance

Actuellement, les agents titulaires adhèrent à titre individuelle à une complémentaire leur permettant de recevoir un complément de salaire en cas de maladie et/ou d'accident de service. Dans ce cas aussi, le centre de gestion propose de remettre en concurrence les mutuelles pour la période 2020-2024. Et de proposer une participation éventuelle des collectivités pour aider le personnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge le centre de gestion de la Loire de cette négociation

XI – Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 325, 3 avenue de Colombier, appartenant à Mme WOIRET née Bobichon
- Immeuble cadastré AB 52, 21 Rue du Faubourg, appartenant à Mme MOUNIER
- Immeuble cadastré AE 263, 376 et 377, 1 place de l'ancienne bascule, appartenant à conjoints DOURIN

Cependant, en ce qui concerne la parcelle AE 263, le conseil municipal, à l'unanimité, use de son droit de préemption urbain afin de garder l'accès aux bâtiments communaux donnant sur cette cour.

XII – Subventions aux associations

Sur proposition de la commission des finances et de la commission Vie Associative, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour et une abstention, DECIDE d'attribuer une subvention aux associations suivantes, qui en ont fait la demande, pour un montant total de 9 239,00 € :

SPA	1,10 € X NBRE HABITANTS SOIT :	1289
CINEMOLETTE	Convention	1000
ESTOGO		300
ECOLE DE MUSIQUE DE BOURG-ARGENTAL	Montant pas encore connu	
LES AMIS DU VAL DU TERNAY		300
DYNAMIQUE PIRAILLONNE		200
TU JOUES		1000
SOU DES ECOLES		1300
SPORTING CLUB PIRAILLON		1200
NOEL ET PARTAGE		150
RESTOS DU CŒUR		150
CLASSE 2021		400
JUDO CLUB		500
LABEL DES CHANTS		1000
SYNDICAT INITIATIVE		200
TENNIS CLUB		250

XIII – DIVERS

- Parking avenue de Colombier : Fin de chantier au 30 mars
- Ancienne cantine : projet d'aménagement d'une cuisine
- Conseil d'école :
 - 90 enfants présents à l'école
 - Budget alloué de 50,00 €/enfant
 - Nelly Vocanson réfléchit si elle acceptera le poste de direction de l'école pour la prochaine année scolaire
 - Une AVS gère 3 enfants
 - Sortie à Paris : très beau voyage
 - Opération Pilat propre
 - Projet avec In & Off
 - Portes ouvertes organisées le 14 juin 2019
 - Prochain conseil d'école le 25 juin 2019
- L'équipe enseignante remercie Jean-Paul pour tous les travaux, et Thierry pour l'amélioration du système informatique
- Sou des écoles : reconduction de la journée nems et projet de faire une soirée.
- Atelier du futur :
 - Patrimoine : le coût du livret est de 1500,00 €
 - Culture et tourisme : le groupe demande 1300,00 € pour l'organisation des tables sorties.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour les montants demandés

- Centre multimédia : 2 candidats ont été reçu ce mardi par Pierre SCHMELZLE, Chrystel TUNON et une personne des Inforoutes.
- Le parc du Pilat propose que la commune accueille un groupe de Scout de France (14-17 ans) pour un chantier de nettoyage sur la commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 heures .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 22 mars 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.


 Le maire
 Jean-Louis BARIOT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2019

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD (arrivé à 20h30), Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Thierry MARTINAUD donne procuration à Chrystel TUNON

Marie-Anne MATHEVET, Brigitte REAT, André LACHAL, Jean-Louis PERON absents excusés

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I-Complément de la délibération du 19 mars 2019 : Lancement de la consultation pour un contrat de prestation service eau et assainissement

Il convient d'ajouter les prestations suivantes :

A compter de 2021, les prestations seront complétées par la gestion des usagers des services publics (établissement des factures, leurs envois et recouvrements, le reversement des taxes et surtaxes). Cette prestation sera optionnelle.

II-Atelier du futur : financement

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a donné son accord de principe pour aider financièrement les Ateliers du futur.

Atelier du futur :

- Patrimoine : le coût du livret est estimé à 1500,00 €
- Culture et tourisme : le groupe demande 1300,00 € pour l'organisation des tables sorties, qui ont lieu le 6 juillet

Pour rappel, le coût des tables sorties en 2018 a été de 1045,08 € sur présentation des factures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde son soutien financier pour les 2 projets, et débloquent ces fonds sur présentation des factures.

III-Tarifs salle des Fêtes pendant les travaux

Pendant les travaux de réaménagement du bar de la salle des fêtes, une partie de la salle ne sera plus disponible et un seul WC sera mis à disposition, il convient de modifier le tarif de location de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la salle des fêtes à 220,00 €

IV- Admission en non-valeur

Le maire présente 1 état de restes à recouvrer sur le budget communal établi par le trésorier de Bourg-Argental qui justifie que la somme réclamée étant inférieure à 100,00 €, aucune poursuite n'est possible.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeurs sur le budget 2019 la somme de 15,00 € issue de l'exercice 2014.

V-Acquisition de la parcelle AE 263

M. le Maire propose d'acquérir la cour intérieure qui prolonge la place aux 6 Fontaines.

Cette parcelle est cadastrée AE 263, d'une contenance de 163 m², appartenant aux conjoints DOURIN, pour un montant total de 5 000,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de vente pour ce bien.

VI- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 70 et 238, 16 chemin de Taillis Vert, appartenant à Mme DOREL Odette

VII- DIVERS

- Fibre optique : manque des points de relais au niveau du chemin des tissages, prendre contact avec le SIEL
- Stockage gênant de caravanes et autres véhicules, à voir avec la gendarmerie
- Salle des fêtes : faciliter le tri en installant des poubelles spécifiques
- Employés communaux : il est proposé de faire un geste en fin d'année pour les remercier
- Cheminement piéton : début des travaux le 10 juin
- Eglise : l'architecte sera relancé, en urgence il faut rénover l'autel St Joseph
- Parkings : il est proposé de donner un nom aux 2 nouveaux parkings créés par la commune, un appel sera lancé dans la prochaine lettre pirallone. Une réunion avec les riverains de l'avenue de Colombier et de la rue Pré-Martin sera organisée en septembre

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h05 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 31 mai 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2019

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, André LACHAL, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE.

Brigitte REAT donne procuration à Patricia DUMAS
Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Chrystel TUNON donne procuration à Thierry MARTINAUD
Jean-Louis PERON et Isabelle BAAS absents excusés

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I-Contrat de coopération public/public :

Par souci de mutualisation des équipements publics ainsi que pour des considérations de continuité du service public de restauration (notamment d'assurer un prix abordable pour les familles), le département compétent en matière d'enseignement secondaire a convenu avec les collectivités compétentes en matière d'enseignement primaires (communes) de fournir des repas à destination des élèves de maternelle et primaire, sous réserve de l'accord des conseils d'administration des collèges. Dans tous les cas cette coopération ne doit pas peser sur les conditions de gestion de la demi-pension du collège.

La commune peut, selon les circonstances, affecter du personnel à la production des repas.

Pour répondre au mieux à ces considérations d'intérêt général, ces collectivités et le collège concerné ont choisi de passer un accord de coopération public/public portant sur le service de restauration scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat de coopération public/public

II-Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CCMP dans le cadre d'un accord local.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté un accord local, fixant à 36 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes de la CCMP	populations municipales	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Bourg-Argental	2914	6
Saint-Genest-Malifaux	2857	6
Marlhes	1298	3
Saint-Julien-Molin-Molette	1159	3
Jonzieux	1143	3
Saint-Sauveur-en-Rue	1096	3
Planfoy	1025	2
Saint-Romain-les-Atheux	968	2
Tarentaise	473	1
Le Bessat	446	1
Saint-Régis-du-Coin	380	1
La Versanne	369	1
Burdignes	360	1
Colombier	308	1
Thélis-la-Combe	160	1
Graix	149	1
Total	15105	36

Total des sièges répartis : 36

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la *Communauté de Communes des Monts du Pilat*.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe à 36 le nombre et la répartition (voir tableau ci-dessus) des sièges au conseil communautaire

III-CCMP : Modifications des statuts

M. le Maire explique à l'assemblée que lors de la modification statutaire du 18 octobre 2016, acté par arrêté préfectoral du 28 décembre suivant, la CCMP a intégré dans ses compétences obligatoires :

6 – Eau à compter du 1er janvier 2020,

7 – Assainissement à compter du 1er janvier 2020.

Depuis, le contexte législatif a évolué.

A ce jour, la minorité de blocage ayant été atteinte, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire, afin de retirer les 2 items des compétences à exercer par la CCMP.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification statutaire.

IV- Choix des entreprises pour le Bar

Bar de la salle des fêtes

Entreprises	Prix	Note	Exécution du	Moyens	Environ-	Planning	Total des	classement
		/55	chantier /15	techniques /10	nement /5	/15	points	
Lot1 :Cloisons								
PETRUS CROS		0	0	0	0	0	0	
MAZET	24 462 €	55	12	8	4	12	91	3
DIC	38 342 €	50	12	8	4	12	86	2
ARB	37 157 €	51	15	10	4	15	95	1
Lot2 :Plomberie								
SORNAY	14 153 €	25	15	10	4	12	66	3
MCLS	3 852 €	55	12	8	4	13	92	2
ARB	6 601 €	52	15	10	4	15	96	1
Lot3 :Electricité								
MCLS	1 498 €	52	12	8	4	13	89	2
ARB	3 851 €	55	15	10	4	15	99	1
Lot4 :Mobilier								
M2AI	33 914 €	55	12	10	4	15	96	1
RIVORY	16 406 €	55	15	7	4	11	92	2
Lot5Menuiserie								
M2AI	5 917 €	55	15	10	4	15	99	1
ARB	4 702 €	55	15	10	4	15	99	1
Total HT	92 142 €							
TVA 20 %	18 428 €							
TTC	110 570 €							

Les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet 2019 sont :

- pour les lots 1,2 et 3, l'entreprise ARB (agencement rénovation bâtiment) basé à St-Chamond
- pour le lot 4, l'entreprise M2AI basée à Sorbiers

- pour le lot 5, l'entreprise M2AI et ARB

Le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission d'appel d'offres.

V-Autorisation pour faire appel de la décision du TA dans le cadre de l'opposition à l'arrêté préfectoral n°DT-18-332

Par délibération du 27 mai 2014, le conseil municipal a autorisé M. Le Maire :

-d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à faire appel de la décision du tribunal de grande instance dans le dossier n°1805748-9 et de désigner le cabinet « BLT Avocats » comme défenseur.

VI- Décisions modificatives

Cette décision modificative permet le paiement de la Taxe d'Aménagement pour le parking avenue de Colombier.

Compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
2188/21	900,00 €	
10223/10		900,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative

VII- Subvention aux associations

La commission vie associative s'est réunie une seconde fois pour étudier les demandes de subvention suivantes et propose :

Classe 2021	Déjà 400 (délibération du 19-03-2019)	100
Patrimoine Piraillon		300
La Trisande		200
Radio d'ici	Demande de complément	
total		600

Le conseil municipal, à l'unanimité suit l'avis de la commission vie associative.

VIII- Droit de préemption urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 150, 1 rue Neuve, appartenant à Consorts COMBE et SARL T.K Immobilier
- Immeubles cadastrés AE 391, 490 et 492, 3 Montée des Fabriques, appartenant à M. Marcos D'AQUINO et Mme Dea DE OLIVEIRA E SILVA
- Immeuble cadastré AE148, 5 rue Neuve, appartenant à M. Rémi LEVIN

IX- DIVERS

- Enquête publique préalable à une demande d'autorisation d'exploiter concernant les installations classées et protection de l'environnement.
 - Projet de Maison médicale : une première rencontre avec les héritiers de la maison sise 4 avenue des ateliers a eu lieu en présence de Me ZAYER, aucun accord n'a été trouvé.
 - Présentation des rapports du Maire sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2018
 - Gens du voyage : une barrière sera installée à la station d'épuration.
 - Chemin piéton : décaissement de 40 cm pour visualiser les parties du mur qui sont à refaire (entreprise Briat), puis ensuite remise à niveau avec la pelouse, puis pose du revêtement (entreprise Mazet).
- Les scouts ont bien nettoyé le mur le long de la rivière.

- Eglise : le projet de restauration avance bien, une rencontre est prévue avec une spécialiste de la restauration des peintures, et avec la conservatrice des objets pour les 3 statues en bois.
L'Autel St-Joseph a été consolidé, la facture sera réglée avec les fonds récoltés lors du concert de « la nuit des églises ».
- Mur Pré-chapelle : en cours de réalisation.
- Les anciens tatamis vont être donnés à différentes associations (club de gym de Véranne, tu joues, rez de chaussée)
- Demande de signalétique pour la pizzeria « la tontine » et pour le bar « la clé à molettes », à voir avec la CCMP
- Atlas de la biodiversité (ABC) :
Suite à la rencontre avec le parc, cinémolette et des élus :
Le dimanche 17 ou 24 novembre 2019, lors du festival solidaire qui a pour thème l'homme et la nature, il y aura la projection d'un film sur l'homme et l'arbre. En parallèle, durant l'après-midi sur ce même sujet sera proposé une bourse d'échanges d'arbres et divers plantes vivaces. La commune proposera de planter des arbres à l'espace de loisir du Pré Battoir avec d'autres animations sur inscription.
- Le prochain conseil aura lieu le mardi 24 septembre 2019 à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h40 .

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 26 juillet 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2019

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (arrivée 20h30), Pierre SCHMELZLE, Thierry MARTINAUD, André LACHAL, Marie-Anne VALLOT, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Jean-Louis PERON, Isabelle BAAS.

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT

Patricia DUMAS donne procuration à Brigitte REAT

Céline ELIE absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Avis du conseil municipal : « Enquête publique préalable à une demande d'autorisation d'exploiter »

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 9 août 2019 au 10 septembre 2019, le conseil municipal doit se prononcer sur la demande formulée par la société Delmonico-Dorel carrières, A savoir demande d'autorisation environnementale en vue d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière de roche dure sur le territoire des communes de St-Julien-Molin-Molette et Colombier, au lieu-dit « les gottes ».

Monsieur Le Maire rappelle les avis des 3 commissaires enquêteurs précédents (Messieurs Pierre GRETTA, Jean-Paul CHEVALIER et François DIMIER) non pas été pris en compte par l'Etat et le carrier.

En conséquence, il demande au conseil d'émettre un avis défavorable à la demande de la société Delmonico-Dorel.

Le conseil municipal, après délibération, par une voix contre et 12 voix pour émet un avis défavorable à la demande de la société Delmonico-Dorel

II- Décisions modificatives

Cette décision modificative permet la répartition des amortissements des travaux sur le réseau d'assainissement.

Compte	Crédits à réduire	Crédits à ouvrir
28156/040	15 243,00 €	
28158/040		15 243,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

III- Choix de l'entreprise pour l'exploitation des services d'eau et d'assainissement

Suite à l'appel d'offres pour un marché public de service relatif à l'exploitation des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif du 3 mai 2019, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise SAUR pour un montant 76 824,00 € HT (dont 7 587,00 € HT à partir de juin 2020 (départ en retraite d'un agent) pour la facturation).

Le marché est conclu pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} novembre 2019, jusqu'au 31 octobre 2029

Le conseil municipal, après délibération, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces du marché.

IV- Rapport du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement en 2018

Ces 2 rapports ont été présentés lors du conseil du 23 juillet 2019, il s'agira simplement de permettre la rédaction d'une délibération à transmettre aux autorités compétentes.

V – Contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel

Suite à la délibération du 19 mars 2019, demandant au centre de gestion de la Loire de consulter pour nous les différentes assurances leur choix c'est porté sur l'assureur CNP avec le courtier gestionnaire SOFAXIS :

- Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : Décès ; accident de service et maladie imputable au service ; maladie de longue durée, longue maladie ; maternité, adoption, paternité ; maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire avec une franchise de 10 jour par arrêt en maladie ordinaire

Conditions : taux = 5,89 % - Franchise de 10 jours

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et contractuels de droit public

Risques garantis : accident de service / maladie professionnelle ; maladie grave ; maternité ; maladie ordinaire

Conditions : taux = 1 % - Franchise de 10 jours

- S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette coordination soit l'objet d'une participation aux frais de gestion ainsi générés, en prélevant une somme forfaitaire représentant 2,5% de la moyenne des trois derniers montants de cotisations versés ; sans excéder 2€ mensuel par agent assuré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat.

VI – DIVERS

- Rappel aux associations :
Lors de l'implantation de panneaux signalant un évènement, merci de penser à les enlever dès le lendemain de la manifestation.
Après utilisation des salles prêtées gracieusement par la commune, vérifier la fermeture des portes et fenêtres, l'extinction des lumières et la propreté des lieux.
- Bar : le planning des travaux est respecté, le choix des couleurs des sols et mur est accepté. La porte d'entrée sera livrée fin décembre.
- Transport scolaire : demande de réouverture de l'arrêt bus à Mainboeuf
- Ambroisie : le département n'a pas fauché les talus avant la floraison
- Stationnement :
 - rappel : le parking de la maison de retraite est réservé aux personnels et aux visiteurs des résidents.
 - création de nouvelles places rue Prélagère et Montée du calvaire.
 - Intersection rue du Pas de rio et montée de Drevard : interdire le stationnement pour passage des camionnettes et des secours.
- ADMR : enlever les panneaux de signalisation (il n'y a plus de permanence en mairie)
- Kiosque : construction, à partir des palettes récupérées, d'un kiosque éphémère devant la maison des associations
- Réfection des murs : les chantiers sont en cours
- Réunion avec les riverains de l'avenue de Colombier à programmer
- Prochain conseil : 19 novembre 2019

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21h30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 27 septembre 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2019

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (20h20), Thierry MARTINAUD, André LACHAL, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Céline ELIE, Isabelle BAAS.

Magali CHAVAS donne procuration à Jean-Louis BARIOT
Pierre SCHMELZLE donne procuration à Thierry MARTINAUD
Jean-Louis PERON donne procuration à Céline ELIE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

I – Adhésion SAGE

Le contrat arrive à échéance,

Le SIEL propose une assistance dans la gestion énergétique de son patrimoine. Les modalités d'intervention du SIEL se composent de deux parties :

*** Une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie**

Il s'agit d'un suivi des consommations par types de bâtiments et par années dont l'analyse permettra de détecter les anomalies et d'optimiser les achats.

*** Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques**

Le SIEL fera réaliser des études énergétiques (audit énergétiques global, diagnostic thermiques, étude de faisabilité...). Une assistance complémentaire sera également apportée pour les nouveaux projets d'investissement.

La contribution de la commune est de 1014,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle cette adhésion

II- Groupement achat SIEL

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz et de bois.

Nous sommes à ce jour adhérent au groupement d'achat électricité, dans un souci de simplification, une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergies du SIEL-TE Loire, vient d'être élargie à toutes les énergies afin de créer un document unique.

Je vous propose d'intégrer l'adhésion au groupement d'achat de granulés bois, à condition que le fournisseur soit dans un rayon inférieur à 100 km.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention

III- Marché ANC

Le Marché passé sur la période 2016-2019 arrive à échéance.

Afin de pouvoir exercer leur compétence de contrôle de l'Assainissement Non Collectif, les communes situées sur le territoire de la CCMP, ont décidé de poursuivre le groupement afin de choisir un prestataire qui exercera le contrôle pour leur compte, dans le cadre d'un marché public.

Une consultation des entreprises « Services de prestations de contrôles d'installations d'assainissement non collectif » a été lancée selon le code des Marchés Publics

Le conseil municipal valide le principe du groupement de commandes avec les autres communes du territoire de la CCMP, désigne Jean-Louis BARIOT comme membre titulaire et Michel ENGELMANN comme membre suppléant pour la commission d'appel d'offre du groupement de commande

IV – Modification du règlement du lotissement

Lors de la modification simplifiée n°2 du PLU, nous avons modifié la distance des implantations des constructions par rapport aux limites séparatives en zone 1AU, ceci n'apparaît pas clairement sur le règlement du lotissement, je vous propose d'ajouter l'article suivant au règlement.

ARTICLE 5 : IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

- Pour les îlots A, B, C

- les habitations s'implanteront soit en limite de propriété, soit à 1,5 mètres minimum avec la parcelle voisine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification

V- Contrat enfance jeunesse

Le contrat enfance et jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil des enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objectif d'aider les communes et Communautés de Communes à mettre en œuvre ou à développer une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des enfants et des jeunes, en termes d'offres de garde ou d'activités de loisirs.

Le contrat est signé pour une durée de 4 ans, entre les collectivités locales, la CAF et la MSA pour des actions concernant les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans.

Les élus s'engagent à mettre en place un projet global au service des familles. Il s'agit de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, de contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Il définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ).

M. le Maire remarque que contrat après contrat, l'aide de la CAF diminue à chaque renouvellement

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer ce contrat.

VI – Demande de subvention : voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle que le département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour la réalisation de travaux de voirie.

Il présente le projet de travaux préparé par la commission voirie.

Ces travaux concernent :

- Chemin de la Bégude : 8 866,00 € HT
- Rue du Tacon : 94 536,00 €
- Impasse de Mainboeuf : 6 818,00 € HT
- Chemin de Combenoire : 6 597,00 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces demandes de subvention

VII- Demande de subvention : sporting club pirailon

Le sporting club pirailon sollicite la mairie pour faire les démarches de demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la fédération française de football.

Dans ce cas, la mairie sera maître d'ouvrage, les factures seront établies à son nom mais le coût de ce projet est entièrement à la charge du sporting club pirailon, la mairie fera un titre de recette du montant total amputé de la récupération de la TVA (16,42 % du montant global). La mairie demandera une avance de trésorerie au Sporting Club Pirailon.

Le projet consiste en la création d'un club house afin de bénéficier d'un espace d'accueil.

Le coût des travaux est de 62 150,03 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire toutes les démarches utiles à ce projet.

VIII – Création des postes d'agents recenseurs

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020, il convient de créer trois emplois d'agents recenseurs et de fixer la rémunération qui leur sera versée.

Le montant de la dotation forfaitaire de recensement qui sera versée à la commune de St-Julien-Molin-Molette au titre de l'enquête de recensement de 2020 s'élève à 2 177.00 €.

Il y a 3 districts, la répartition des rémunérations est la suivante :

- 900 € pour le 0003
- 1000 € pour le 0005
- 1000 € pour le 0006

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité crée 3 postes d'agents recenseurs et fixe leur rémunération en fonction du district attribué.

IX – Droit de Prémption Urbain

Le Conseil municipal, à l'unanimité, renonce à son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

- Immeuble cadastré AE 75, 6 chemin de Taillis Vert, appartenant à Michel CELLARD
- Immeuble cadastré AE 139, 14 rue Vieille, appartenant à Joseph CANO
- Immeuble cadastré AE 325, 3 Avenue de Colombier, appartenant Robert WOIRET
- Immeuble cadastré AE 325, 3 Avenue de Colombier, appartenant Louis BOBICHON
- Immeuble cadastré AE 325, 3 Avenue de Colombier, appartenant Michèle BOBICHON

X– Divers

- Point sur la carrière :

M. le Maire reprend l'historique des différents événements depuis sa première mandature :

En 2010, M. DOREL PDG du groupe régional nous propose une déviation côté Ouest, mais demande une extraction annuelle de 450 000 tonnes au lieu de 150 000 tonnes pour financer les travaux.

Une réunion publique a lieu à la salle des fêtes en présence du Président du Conseil Général et de ses services de voirie, compte tenu de la pente et des expropriations le projet est abandonné.

En 2016, l'Etat lance un Projet d'Intérêt Général sur le Plan d'Occupation des Sols afin d'étendre la zone carrière, M. Pierre GRETHA est nommé commissaire enquêteur. Il donne un avis favorable le 29 novembre 2016, mais précise ceci : qu'il n'y a pas d'alternative au transport par camion. La commune souhaite revitaliser le centre bourg et il serait souhaitable que toutes les parties prenantes y participent.

Suite à cette conclusion, M. Le Préfet nous sommes de nous rencontrer pour négocier, les adjoints et M. Le Maire rencontrent M. DOREL, nous sommes proche d'un accord sur les compensations matérielles, par-contre les 450 000 € (soit 15 000 € par an) proposés verbalement par M. DOREL sont refusés, considérés comme insuffisant.

La transformation de notre Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme suit son cours, le Commissaire Enquêteur M. Jean-Paul CHEVALIER rend son rapport le 27 décembre 2016, il conclut comme ceci : « L'extension de la carrière est un sujet sensible, au vu de la demande d'intérêt général initiée par la Préfecture, il serait raisonnable d'intégrer cette extension dans ce projet mais aussi mettre en place une compensation financière estimé à 0.5 € par tonne extraite ». M. DOREL n'est pas d'accord.

Le 9 février 2017, le conseil municipal vote la transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme sans intégrer l'extension de la carrière, le Projet d'Intérêt Général de l'Etat devient caduc puisqu'il n'y a plus de Plan d'Occupation des sols.

En 2017, l'Etat engage de nouveau un Projet d'Intérêt Général sur le Plan Local d'Urbanisme. M. François DIMIER est nommé commissaire enquêteur, il rend son rapport le 12 décembre 2017 et conclut comme ceci : « Il est impératif de trouver une solution pour éviter la traversée du village de St Julien Molin Molette. C'est la raison pour laquelle, je donne un avis défavorable ».

L'Etat ne tient pas compte de l'avis de M. DIMIER, il prend la décision d'étendre la zone carrière de notre Plan Local de l'Urbanisme.

En 2019, l'Etat demande au tribunal administratif de nommer un commissaire enquêteur pour donner un avis sur l'Installation Classée et la Protection de l'Environnement, M. MARINOT est désigné commissaire enquêteur. Sa conclusion est la suivante, il émet un avis favorable mais précise ceci « il faut qu'il y ait plus de contrôle de l'eau, des poussières, de l'air et qu'une déviation ou piste soit mis en service avant 5 ans ».

En 2018, l'entreprise Delmonico-Dorel commande une enquête au cabinet « NICAYA CONSEIL » sur le ressenti de la population de St-Julien concernant l'exploitation de la carrière, puis étend sa mission avec une série d'atelier avec des personnes volontaires sur le sujet « comment voyez-vous l'avenir de St Julien dans l'avenir ». Les conclusions sont transmises à la mairie, M. Le Maire informe le conseil en commission élargie. Ce sujet fut déjà traité avec l'aide du Parc du Pilat quelques mois plus tôt sous forme d'ateliers, sous l'appellation « St Julien en 2025 ».

En mai 2019, Mme GONTARD du cabinet NICAYA contacte M. Le Maire s'il est d'accord de rencontrer les responsables de l'entreprise Delmonico-Dorel, leur cabinet servirait de médiateur, en accord avec les adjoints nous répondons favorablement.

Après plusieurs heures de négociation M. DOREL accepte de convenir d'une convention écrite, il est proposé des soutiens et aides sur des événements sportifs, culturels ou artistiques.

Nous n'y sommes pas opposés mais nous souhaitons une aide financière comme c'est le cas dans d'autres communes tel qu'Izeaux en Isère, Bully dans la Loire, St Just Malmont dans la Haute Loire, sachant que ces communes ne sont pas impactées par le passage des camions dans les centres bourgs. Nous souhaitons introduire deux valeurs de compensation une

avant la mise en service du contournement du centre bourg et une après la mise en service. M. DOREL refuse.

L'aide financière proposée n'est pas supérieure à celle de 2016 et très inférieure à celle préconisée par M. Le Commissaire Enquêteur M. CHEVALIER il proposait 0.5 € par tonne, de nombreux habitants espéraient 1 € la tonne. Nous sommes conscients que l'entreprise est en position de force si M. Le Préfet l'autorise à poursuivre l'exploitation de la carrière des « Gottes ».

M. Le Maire compare la renonciation de la totalité des indemnités des adjoints et du Maire, il montre que cette décision permet à la commune d'économiser plus de 30 180 € par an soit plus de 360 000 € depuis 2008, ce qui nous a permis de réaliser 1,2 millions de travaux subventionnés à 70 %.

Conclusion : Le conseil municipal constate que les Adjoints et Le Maire sont très nettement plus généreux que M. Le PDG de l'entreprise Delmonico-Dorel à l'effectif de 250 en 2020.

- Canal de Lyonne : après sa convocation auprès du TGI, le procureur a décidé de ne pas poursuivre M. le Maire en tant que propriétaire de la levée
- Pose des illuminations : le 25 et 26 novembre
- Fibre : toujours des problèmes de raccordement (chemin des tissages, mairie)
Le THD 42 organise une réunion avec tous les opérateurs le mardi 3 décembre à 19 heures, salle Jacques Estérel à Bourg-Argental.
- Bar de la salle des fêtes : ajout de prises au niveau du plan de travail, ajout de miroir et de poubelles dans les toilettes, signalisation (homme, femme, handicapé), signaler la marche au niveau des vestiaires.
Proposition : mettre l'ancienne cuisinière au 1^{er} étage.
- Conseil d'école :
 - Projet pédagogique : le jardin (échange avec le parc du Pilat et le collège)
 - Effectifs : 88 élèves
 - Election des représentants des parents d'élèves c'est bien déroulée
 - Piscine : le temps dans l'eau est seulement de 30mn
 - Participation à la caisse des écoles : 2,50 €
 - Prochain conseil d'école : 31 mars 2020
- Neige : Problème de stationnement des véhicules Montée des Anges qui gêne le passage du tracteur.
Suite aux coupures d'électricité, téléphone et internet, le conseil réfléchit au moyen d'avoir une salle chauffée et d'établir une communication
- Le prochain conseil : mardi 21 janvier 2020 à 20h00

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22h30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 2019 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

